

EPSM Lille-Métropole  
BP 10, rue du Général Leclerc  
59487 Armentières Cedex

**Service Communication**

M<sup>lle</sup> Stéphanie Weill

Responsable Communication

Email : [sweill@epsm-lille-metropole.fr](mailto:sweill@epsm-lille-metropole.fr)

N° direct : 03 20 10 20 00

Portable : 06 76 45 76 97

Fax : 03 20 10 20 06

Le 14 février 2011

**Certification HAS « V2010 »  
l'EPSM Lille-Métropole certifié  
par la Haute Autorité de Santé (HAS)  
sans recommandation ni remarque**

Cette 3<sup>e</sup> certification confirme la place de l'EPSM Lille-Métropole au premier rang des établissements de soins en santé mentale ayant fait l'objet d'une certification HAS « V2010 ».

L'EPSM Lille-Métropole totalise sur les 92 critères étudiés :

- 40 A
- 41 B
- 0 C
- 11 critères classés « non applicables » (NA)

Sur l'ensemble des 8 thématiques :

- 3 points forts (critère  $\geq 90\%$ ) ont été attribués :
  - L'évaluation des pratiques professionnelles
  - Les prises en charge spécifiques
  - La gestion des données du patient
- les 5 autres thématiques totalisent chacune plus de 80% :
  - Management stratégique
  - Management des ressources
  - Management de la qualité et de la sécurité des soins
  - Droits et place des patients
  - Parcours du patient

Concernant les Pratiques Exigibles Prioritaires (PEP) :

- 10 Pratiques Exigibles Prioritaires sont  $\geq 85\%$  dont 7  $> 90\%$ .

L'accès du patient à son dossier médical et la gestion du dossier patient totalisent chacun 100%.

L'EPSM Lille-Métropole a pour mission la prise en charge des patients de la métropole lilloise souffrant de troubles de santé mentale. Avec plus de 70 dispositifs de prise en charge, il met à la disposition de la population des services et équipements de prévention, de diagnostic, de soins et de suivi pour adultes, adolescents et enfants. Son management par la qualité, relayé par un engagement dans des certifications externes (AFAQ) s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des prestations aux usagers de la psychiatrie et de la santé mentale.

La Haute Autorité de santé (HAS) est une autorité publique indépendante à caractère scientifique chargée de :  
- faire de la qualité un élément clé de la régulation du système de santé  
- améliorer avec les professionnels la qualité et la sécurité des soins  
- impliquer les patients dans la qualité en santé

Consultez le rapport de certification sur <http://www.has-sante.fr> ou <http://www.epsm-lille-metropole.fr>